

Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10
Abo-Nr.: 1077515
Seite: 8
Fläche: 31'142 mm²

Le National étouffe la taxe CO₂ sur l'essence

Bernard Wuthrich BERNE

> Climat L'objectif de réduction des émissions est confirmé

> La menace de référendum n'est pas écartée

Le Conseil national ne veut pas étendre la taxe CO₂ aux carburants, contrairement au Conseil des Etats, qui avait décidé en mars de laisser cette possibilité ouverte. Mais la décision a été prise de manière plutôt étrange mardi. Avant la session parlementaire, économistes et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) avaient clairement laissé entendre que la présence de cette taxe sur les carburants dans la loi sur le CO₂ était un casus belli. La commission préparatoire n'avait d'ailleurs pas retenu cette idée.

En revanche, elle était contenue dans trois amendements déposés par le Parti socialiste, les Verts et le PDC. Or, ces trois amendements ont tous été retirés. Officiellement, ils l'ont été parce que les calculs présentés par l'administration ont montré que l'objectif de réduction des émissions de CO₂ tel qu'il a été fixé dans la loi pouvait être atteint sans recourir à cet instrument.

Et en effet. Ces calculs montrent que la diminution de 20% du CO₂ d'ici à 2020 peut être atteinte par des mesures prises exclusivement en Suisse: extension de 200 à 300 millions du programme de rénovation des bâtiments, augmentation de 36 à 60 francs par tonne de la taxe sur les combustibles, nouvelles prescriptions pour les voitures de tourisme (130

grammes de CO₂ par kilomètre au maximum), compensation des émissions produites par les carburants par le biais du centime climatique et les autres mesures permettent de diminuer de 2,7 millions de tonnes les émissions nocives sur dix ans.

C'est la version officielle. Mais il y en a une autre: en retirant les propositions visant à appliquer la taxe CO₂ aux carburants, la gauche et le PDC espèrent écarter le risque de référendum. Cette manœuvre suffira-t-elle à éviter une consultation populaire? «Non», répond catégoriquement le président de l'USAM, Bruno Zuppiger (UDC/ZH). «La taxe n'a pas complètement disparu de la loi. Celle-ci oblige les distributeurs de carburants à compenser les émissions de CO₂. Et comme je connais le Conseil fédéral, il finira bien par introduire la taxe», réagit-il.

.....
La révision de la loi sur le CO₂ s'est faite en deux parties. Les deux seront portées devant le peuple
.....

La loi prévoit en effet que les émissions nocives provenant des carburants doivent être compensées entre 5 et 40%, le taux étant fixé par le Conseil fédéral. Cette compensation se fera par une augmentation du centime climatique – en réalité 1,5 centime – prélevé de manière volontaire depuis 2005.

Pour éviter une trop forte majoration, le Conseil national a accepté mardi une proposition de Ruedi Lustenberger (PDC/LU), qui plafonne le supplément à 5 centimes par litre de diesel ou d'es-

sence. «Le centime climatique est ainsi confirmé. Cela permettra aux entreprises qui ont fait des efforts de les poursuivre», commente Jacques Bourgeois (PLR/FR), qui préside la commission préparatoire du National.

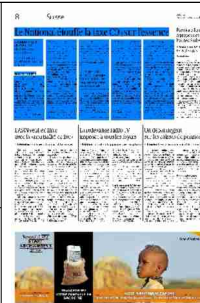
Pour Bruno Zuppiger, c'est encore trop. «La loi sur le CO₂ crée un désavantage concurrentiel pour la place économique suisse et pour l'industrie, qui est grande consommatrice d'énergie. Nous nous engageons pour un approvisionnement énergétique à moindres coûts. Or, la sortie du nucléaire n'est pas compatible avec les objectifs prévus par la loi sur le CO₂. Et l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de 20% d'ici à 2020 n'est pas compatible avec les pronostics de croissance démographique et économique», critique-t-il.

Pour compenser l'abandon progressif du nucléaire, il sera sans doute nécessaire de construire une ou deux centrales à gaz. «Il en faudra une ou deux si l'on veut assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique», résume Jacques Bourgeois. Sans enthousiasme, le Conseil national en a accepté le principe. Mais ces centrales bénéficieront d'un traitement particulier: elles ne seront pas obligées de compenser leur propre pollution exclusivement en Suisse. Par 94 voix contre 92, le National a décidé de limiter à 50% la part qui devra être compensée à l'intérieur du pays, soit moins que le Conseil des Etats, qui avait hissé la barre à 70%. La Chambre des cantons devra rouvrir la discussion sur ce point.

La révision de la loi sur le CO₂ s'est faite en deux parties, car elle fait office de contre-projet indirect à deux initiatives populaires: celle intitulée «Pour un climat sain», qui veut réduire les émis-

Datum: 14.09.2011

LE TEMPS



EV/UP ERDÖL-VEREINIGUNG
UNION PÉTROLIÈRE

Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10
Abo-Nr.: 1077515
Seite: 8
Fläche: 31'142 mm²

sions nocives de 30%, et celle qui veut chasser les véhicules polluants et les gros 4x4 des routes du pays. La première partie, qui fixe des maxima aux voitures nouvellement immatriculées, est déjà combattue par référendum. La seconde, dont débat le parlement actuellement, n'y échappera pas non plus. Les milieux économiques sont en effet fermement décidés à la combattre.